



**APPEL A
CANDIDATURES**

Direction Langue française, culture et diversités

Édition Limitée : Appui au développement de carrière des professionnels Mode-Arts du textile et accessoires

Guide de présentation d'une demande de participation

1. PREAMBULE

Ce programme vise à soutenir la formation des professionnels francophones dans le domaine des arts du textile.

Dans le cadre de sa programmation 2015-2018, la Francophonie s'investit dans le secteur des arts du textile, par un accompagnement dédié aux professionnels émergents du secteur de l'artisanat de luxe. Ce programme de repérage des talents, a pour vocation de leur faciliter l'accès à une formation spécifique de haut niveau.

2. OBJECTIF DU PROJET

Il s'agit de faciliter l'accès à la formation de ces professionnels et de promouvoir la recherche, la création artistique, les savoir-faire traditionnels et l'innovation dans le secteur de la mode et des arts du textile.

Une attention particulière est accordée aux porteurs de projets ayant des effets multiplicateurs dans leur région ou en dehors de celle-ci.

3. DEMANDEURS ADMISSIBLES

Les créateurs de mode, stylistes âgés de 20-35 ans, résidant et travaillant dans les pays francophones, membres de la Francophonie.

La requête concerne exclusivement :

- la participation à une résidence (atelier de renforcement des métiers auprès d'un maître d'art dans un pays francophone),
- une formation en développement de projets.

L'OIF assure la prise en charge des frais de transport international, d'hébergement et de séjour pour les activités inscrites dans le cadre de ce programme.

4. ADMISSIBILITE DES DEMANDES

Pour qu'une demande soit prise en considération, le requérant doit :

- exercer un savoir-faire spécifique valorisant une pratique propre à un territoire,
- être en capacité de **concevoir et dessiner** des croquis et de produire un projet de développement d'une collection,
- avoir participé à une manifestation significative dans le secteur de la mode,
- maîtriser l'usage d'équipement conforme.

5. CONTRIBUTION FINANCIERE

L'aide accordée concerne la prise en charge des frais de transport international, d'hébergement et de séjour. Par ailleurs, l'OIF appuie la présentation de collection du créateur dans le cadre d'une manifestation à dimension internationale ainsi qu'une publication présentant ses travaux.

6. CONTREPARTIE EXIGEE

En contrepartie du soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le bénéficiaire s'engage à :

- à prendre part aux séminaires et ateliers inscrits dans le cadre du programme,
- prêter son concours aux défilés prévus,
- transmettre au Maître d'art les informations techniques nécessaires au bon déroulement du programme de tutorat au minimum 10 jours avant la date,
- être dégagé de toute obligation professionnelle pendant la tenue des ateliers.

7. PRESENTATION D'UNE DEMANDE

Toute demande de soutien doit avoir la forme d'une lettre de motivation auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie, accompagnée d'un dossier technique relié, organisé et paginé comportant :

- 7.1. Un formulaire de présentation du projet.
- 7.2. CV du créateur
- 7.3. Note de présentation du projet (thèmes de recherche, nature des travaux)
- 7.4. Des fiches techniques d'une collection
- 7.5. Le descriptif de l'équipement utilisé
- 7.6. Une présentation des créations accompagnée de photos, ou éventuellement en annexe de CD ou DVD,
- 7.7. Une sélection de coupures de presse
- 7.8. Des supports de communication (affiches, dossiers de presse...)

Les dossiers qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité et les dossiers incomplets seront rejetés. A la réception de sa requête, le requérant ne sera contacté par l'Organisation Internationale de la Francophonie, qu'au cas où des informations complémentaires seraient nécessaires à l'étude du dossier et non pour la fourniture des documents ci-dessus exigés.

8. APPRECIATION ET SUIVI DE LA DEMANDE

La requête est examinée par une commission de sélection composée de professionnels de la mode et de collaborateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Cette commission est présidée par l'autorité en charge de la Direction de la diversité et du développement culturels ou son représentant.

Le rôle de la commission de sélection est de donner un avis motivé sur la qualité et les conditions de réalisation du projet.

Au besoin, elle peut mener ses consultations et examens par conférence téléphonique ou visioconférence.

La commission intègre dans son appréciation les éléments constitutifs du dossier ci-dessus cités et prend en considération, autant que faire se peut, les critères suivants :

- l'intérêt du projet tel qu'il apparaît dans la note de présentation ;
- l'expression d'une recherche pour la valorisation d'un savoir-faire spécifique;
- l'expérience du créateur ;
- la dimension internationale du projet et ses retombées potentielles pour le créateur et les artisans d'art locaux;
- la garantie d'honorer les engagements contractuels passés avec le maître d'art ;
- la qualité du dossier dans son contenu et sa forme.

**Edition Limitée : Appui au développement de carrière des créateurs
Mode- Arts du textile-Accessoires**

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE PROJET

1. NOM PRENOM :

2. COORDONNEES (adresse, téléphone, télécopie, courriel) :

.....

3. NIVEAU
D'ETUDE

4. LES COMPETENCES EN ADEQUATION AVEC LE PROJET (DIPLOMES, EXPERIENCES
PROFESSIONNELS)

.....

5. TITRE DU PROJET :

6. THEME DE RECHERCHE

.....

.....

7. ACCOMPAGNEMENT OBTENU, TYPE D'AIDE OBTENUE PAR DES STRUCTURES :

200.....: (EN EUROS) OBJET.....

8. DERNIERES COLLECTIONS PRESENTEES PAR LE CREATEUR

.....

.....

.....

.....

9. LIEUX DE VENTE DANS LESQUELLES LES COLLECTIONS SE TROUVENT

.....

10. OBSERVATIONS OU INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

.....

.....

Ce formulaire doit figurer en première page des deux exemplaires du dossier et doit être adressé à :

**Organisation Internationale de la Francophonie
Direction Langue française, culture et diversités
19-21, avenue bosquet 75007 PARIS**